

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL - ENESPA AG

L'ÉMETTEUR ET LE GROUPE ENESPA

La société ENESPA AG, Appenzell exploite le recyclage chimique des déchets plastiques hétérogènes, le recyclage durable de l'huile et la construction d'installations avec différentes succursales et sites en Allemagne.

ENESPA AG Appenzell : Capital social de 2,96 millions de CHF avec une augmentation de capital autorisée en cours jusqu'en avril 2024.

LE MODÈLE D'ENTREPRISE

La ENESPA AG met son savoir-faire à la disposition des sociétés du groupe afin de développer les trois secteurs d'activité suivants :

- 1. Plastic-to-Oil** : Recyclage chimique des déchets plastiques hétérogènes par thermolyse. Ce recyclage pratiquement neutre en CO₂ est assuré par la ENESPA GmbH Allemagne.
- 2. Le raffinage de l'huile** : Les huiles contaminées (par exemple le diesel) sont transformées par la ENESPA Oil GmbH en huiles spéciales recherchées de qualité supérieure.
- 3. Construction d'installations** : L'ENESPA-GRT Innovation GmbH construit les installations pour les activités ci-haut et les vend également à des clients sélectionnés, principalement à l'étranger.

En émettant des actions, **l'émetteur** contribue au financement de ces secteurs d'activité.

Le **produit de l'émission** est directement affecté à la mise en place et à l'exploitation des secteurs d'activité. Le reste du capital sera levé par l'émission d'obligations d'ENESPA AG Balzers.

LE MARCHÉ DES « DÉCHETS PLASTIQUES »

À ce jour, le recyclage des déchets plastiques hétérogènes reste un souci majeur. Les déchets sont bien trop souvent incinérés ou mis en décharge. Par conséquent, le recyclage des déchets plastiques hétérogène suscite un intérêt énorme.

À ce jour, l'ENESPA a reçu des demandes concrètes de plusieurs sites en Allemagne pour l'exploitation d'installations Plastic-to-Oil. Une fois achevés, les installations devraient pouvoir traiter 200 tonnes par jour et par site.

LE MARCHÉ DU « RAFFINAGE DU PÉTROLE »

Moins connues, mais tout de même problématiques, les huiles contaminées finissent par être incinérées dans des lieux divers où elles génèrent d'importantes émissions.

ENESPA AG Appenzell a développé des technologies permettant de standardiser les matières premières et de pouvoir ainsi proposer des huiles raffinées qui sont des produits recherchés.

Les huiles sont transformées par la ENESPA Oil GmbH, mais la ENESPA AG Appenzell reste détentrice du savoir-faire. Cette production peut atteindre un volume de plus de 200 tonnes par jour.

Une introduction en bourse est prévue une fois l'exploitation continue d'un parc d'installations industrielles assurée.

CRITÈRES D'EXCLUSIVITÉ

- ✓ Système de recyclage modulaire, réalisable à tout moment pour de nombreux sites
- ✓ Mise à l'échelle industrielle possible sans délai
- ✓ Matière première neutre en CO₂, y compris pour le nouveau plastique « blanc »
- ✓ Bilan énergétique plus durable que la combustion ou la production de plastique à partir de pétrole brut
- ✓ Permet de compléter le cycle du recyclage du plastique
- ✓ Recyclage durable des huiles usagées
- ✓ Technologie fonctionnant et pouvant être exploitée de manière rentable (Proof of concept)

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

- Démarrage du Plastic-to-Oil : fin octobre 2022 à Aalen avec une installation pilote approuvée par GOA. 10 tonnes sont transformées chaque jour sur ce site.
- Raffinage de l'huile auprès de la ENESPA Oil GmbH : production d'huiles spéciales de qualité supérieure. La production actuelle est de 5 tonnes par jour avec une approbation partielle selon la BImSCH. Avec la colonne de déshydratation développée en interne, il sera possible de traiter jusqu'à 120 tonnes par jour lors de la mise en service en 2023.
- ENESPA-GRT Innovation GmbH produit et commercialise les premières installations Plastic-to-Oil et colonnes de déshydratation depuis 2022.

ENESPA AG Appenzell

Schäfligasse 1, CH-9050 Appenzell
Téléphone +41 71 788 33 88
info@enespa.eu
www.enespa.eu

Compte de paiement en capital :

Banque Cantonale Bernoise SA :
CH92 0079 0016 5901 9211 4
(au nom d'ENESPA AG)

CHIFFRES D'AFFAIRES PRÉVISIONNELS ; DÉTAILS SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RENTABILITÉ

Les scénarios sont présentés ici s'appliquent simultanément aux secteurs d'activité. L'un des scénarios peut être très performant, tandis qu'un autre implique un développement plus lent. Le scénario « Objectif » devrait être facilement réalisable d'ici 2 à 3 ans, même s'il peut accuser une avance ou un retard.

Le bénéfice net montre la situation pour les actionnaires d'ENESPA SA après déduction des parts des actionnaires minoritaires.

Tous les chiffres sont en €

	Scénario « Démarrage »	Scénario « Conservateur »	Scénario « Objectif »
Plastic-to-Oil : t/jour	10	50	200
Chiffre d'affaires	1 920 600	9 603 000	38 412 000
Recettes pour la ENESPA AG	-1 816 984	2 995 985	14 020 940
Raffinage de l'huile : t/jour	20	100	200
Chiffre d'affaires	3 600 000	18 000 000	36 000 000
Recettes pour la ENESPA AG	1 024 585	3 703 320	7 406 640
Construction d'installations : Nombre d'installations produites	5	20	30
Recettes pour la ENESPA AG	677 437	1 951 096	2 926 643
Recettes de licence (quantités comme ci-dessus)			
Plastic-to-Oil	183 600	918 000	3 672 000
Le raffinage de l'huile	360 000	1 800 000	3 600 000
Vente d'installations	685 000	2 740 000	4 110 000
Bénéfice net après déductions	1 113 638	14 108 401	35 736 223

Hypothèses : Prix de vente de l'huile : 600,00 € | Prix Intake pour les déchets plastiques hétérogènes : 40,00 €/t | Prix par installation fabriquée : 1 370 000 € | Jours de production : 300 par an | Impôts pris en compte

BESOINS EN CAPITAUX

Le produit de l'émission servira à financer les activités de recyclage durable des sociétés ENESPA. En voici quelques exemples :

- Développement et construction des installations de raffinage de l'huile par la ENESPA-GRT Innovation GmbH
- Acquisition de terrain avec infrastructure à Hoyerswerda pour l'expansion industrielle d'ENESPA Oil GmbH
- Construction et exploitation du site Plastic-to-Oil à Aalen avec installations linéaires développées en interne

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'ENESPA AG s'élève actuellement à 2 965 971,70 CHF. Dans le cadre de l'augmentation de capital autorisée du 28/04/2022, un maximum de 1 250 000 actions d'une valeur nominale de 1,00 CHF par action seront proposées à la vente. Env. 30 % des nouvelles actions sont déjà désignées et enregistrées (09/22). Le prix actuel par action est indiqué dans le bon de souscription.

Il n'y a aucune restriction des droits de souscription.

Nombre d'actions nominatives	Valeur nominale
15 318 837 actions à droit de vote à 0,10 CHF	1 531 883,70 CHF
1 434 088 actions ordinaires à 1,00 CHF	1 434 088,00 CHF
877 163 max. nouvelles actions ordinaires à 1,00 CHF	877 163,00 CHF

Remarques : Un investissement dans les actions ne convient pas à tous les investisseurs. L'investissement représente du capital-investissement et est généralement immobilisé pendant plusieurs années. Un investissement en actions dépend de la réussite de la mise en œuvre de la stratégie commerciale de la SA. Dans le pire des cas, cela peut entraîner une perte totale du capital investi. Lisez à ce sujet le prospectus d'émission et tenez compte en particulier des informations sur les risques qu'il contient.

ENESPA AG est une société anonyme de droit suisse, fondée en 2004 avec le lancement de la recherche et du développement en 2014.

Conseil d'administration : Cyrill Hugli, Stefan Abele, Christian Hörler et Benjamin Richters

Capital social : 2 965 971,70 CHF, répartis en actions à droit de vote privilégié et en actions ordinaires

ACTION ENESPA

L'action est identifiable par

Valor 42 906 308 et l'International Securities Number **ISIN CH 042 906 30 81**.

Vous pouvez demander des bons de souscription auprès de ENESPA AG par mail info@enespa.eu ou par téléchargement.

Le prospectus d'émission et le bon de souscription en cliquant sur le lien suivant

Lien : www.enespa.eu/downloads

Clause de non-responsabilité

Clause de non-responsabilité : Le présent communiqué constitue une communication marketing au sens du règlement délégué (UE) 2017/565 et une publicité selon le règlement (UE) 2017/1129. Le présent communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de vente, ni une invitation à soumettre une offre d'acquisition d'obligations de l'Enespa Obligation 4,4 % 2021-2028 (« Obligations ») d'ENESPA AG Balzers (« Émetteur »), ni une analyse financière, ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement. Une offre publique d'obligations de l'Émetteur est en cours exclusivement au Liechtenstein, en Autriche, en Allemagne, en Italie et en Suisse (« États de l'Offre ») et s'adresse à des investisseurs domiciliés dans ces États de l'Offre sur la base du prospectus approuvé par l'Autorité de surveillance des marchés financiers du Liechtenstein (« FMA ») le 4/1/2021. L'offre publique d'obligations de l'Émetteur est soumise à l'approbation de la FMA. L'émetteur attire l'attention sur le fait que l'approbation du prospectus par la FMA ne doit pas être considérée comme une approbation des obligations offertes. Le prospectus est publié sous forme électronique sur le site Internet de l'Émetteur, <https://www.enespa.eu/downloads> et est disponible gratuitement en format PDF à télécharger et en version papier au siège de l'Émetteur. L'Émetteur recommande aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus avant de prendre toute décision d'investissement afin de mieux comprendre les risques et avantages potentiels liés à la décision d'investir dans les Obligations. Par ailleurs, l'Émetteur recommande aux investisseurs potentiels de demander des conseils détaillés en tenant compte de leur patrimoine et de leur situation d'investissement individuels, de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'instruments financiers ainsi que de leur propension au risque. Un investissement dans des obligations et, plus généralement, dans des instruments financiers comporte des risques et peut, dans des circonstances défavorables, entraîner la perte partielle ou totale du capital investi. Les performances passées ne permettent pas de tirer des conclusions sur les performances futures. Le présent communiqué ne s'adresse pas aux personnes dont le siège social, le domicile ou la résidence habituelle est en dehors de l'un des pays de l'Offre et, en particulier, aux citoyens américains (« U.S. Persons ») selon la définition donnée dans la Regulation S du United States Securities Act de 1933, « Securities Act ». Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément aux dispositions du Securities Act. Toute reproduction ou transmission de ce communiqué, sous quelque forme que ce soit, en partie ou en totalité, est interdite et nécessite le consentement préalable de l'Émetteur.